

COMPTE RENDU DE LA REUNION du Conseil municipal du 27 mai 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mai à 20 h 30 s'est réuni au lieu habituel de ses séances le Conseil Municipal de LABRY, après convocation légale et sous la présidence de M. Luc RITZ, Maire.

Etaient présents : Mesdames AUBAILLY, AUDINOT, CABRAL BURKI, CHAUMONT et GOEURIOT.

Messieurs CARDAIRE, RENÉ, RITZ, SCHANG, SCHMIDT et VANTINI (arrivé au point n°2).

Etaient représentés : Mme STOUVENOT par M. RENÉ et M. MORETTE par M. RITZ

Etaient excusés : Mme CUNY et M. CLAREN, CURZYDLO, GATTI et PIERRE.

Secrétaire de séance : Madame CABRAL Nathalie

* * * * *

Le compte rendu du dernier conseil municipal est approuvé.

11 élus sont présents, le quorum est donc atteint.

Monsieur le Maire débute l'ordre du jour.

1) Coupe de bois 2019/2020

Monsieur Denis RENÉ informe les membres du conseil municipal que dans le cadre de l'entretien général de la forêt communale, il sera organisé cette année encore une coupe de bois. Le conseil municipal doit se prononcer sur les modalités d'attribution des lots définis par les services de l'ONF ainsi que le tarif de vente.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de :

- METTRE en vente amiable à des cessionnaires les petites futaies et taillis.
- REALISER les coupes dans les parcelles 1-2-5-6-30-31.
- ATTRIBUER les lots aux cessionnaires par tirage au sort.
- PUBLIER dans le Républicain Lorrain et sur le site de la commune la période d'inscription des cessionnaires.
- MAINTENIR le prix du stère à 10 €.
- FIXER les délais d'exploitation des cessionnaires de la façon suivante :
 - o Abattage avant le 15 avril 2020.
 - o Enlèvement des produits avant le 15 septembre 2020.

Faute par les cessionnaires d'avoir enlevé tout ou partie de leur lot avant expiration du délai d'enlèvement, ils seront considérés comme y ayant renoncé. La vente en sera poursuivie au profit de la commune.

Les délais pourront être modifiés en raison des conditions météorologiques.

A titre d'information, il est indiqué que la campagne de coupes 2018/2019 a généré environ 600 stères de bois de chauffage, soit un produit de 6 000 € pour la commune. Par ailleurs, l'ONF s'est vu contraint de dresser des PV à l'encontre de certains cessionnaires en raison des infractions constatées au contrat de cession (coupes non terminées, souches laissées apparentes, bois non regroupés, etc.). Un rappel des bonnes pratiques sera fait lors de la prochaine attribution de lot.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

2) Approbation des contributions au SIAJ

Arrivé de Monsieur VANTINI Patrick

Monsieur Denis RENÉ informe les membres du conseil municipal d'un courrier émanant du Président du SIAJ dans lequel il demande au conseil municipal de LABRY de délibérer sur le montant de la **contribution eaux pluviales en fonctionnement et investissement** due par la commune au SIAJ. Ces deux contributions ont été actées par délibération du comité syndical du SIAJ prise le 3 avril 2019.

- Contribution pour l'investissement des immobilisations :

Celle-ci est calculée de la façon suivante : Somme des comptes 66 et 68 du compte administratif du SIAJ multiplié par un coefficient de 0,224. Ce résultat est ensuite réparti entre chaque commune au prorata des m³ d'eau consommée. Pour l'année 2019, le montant est de 12 840,39 € (12 694,96 € en 2018).

- Contribution pour l'exploitation des réseaux de transport et de la station d'épuration :

Celle-ci est calculée de la façon suivante : 25% des charges d'exploitations du centre de traitement en 2018, soit la somme de 135 498,15 € HT, et réparti entre les 5 communes au prorata du nombre d'habitants. Pour l'année 2019, le montant est de 15 487,20 € (15 036,11 € en 2018).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- VALIDE le mode de calcul de la contribution eaux pluviales due par la commune de LABRY, tant au titre des dépenses de fonctionnement que de l'investissement du syndicat.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

3) PDIPR : approbation des tracés

Monsieur Cédric CARDAIRE rappelle aux membres du conseil municipal qu'un groupe de travail s'est réuni fin 2017 afin de matérialiser 2 sentiers de randonnées pédestres sur le ban communal. Le parcours dit « du bois », de 9 km environ, traverse en majeure partie des zones naturelles alors que le second tracé, dit « du patrimoine » reste dans le tissu urbain.

Ces deux tracés ont fait l'objet d'un relevé GPS par le conseil départemental.

Il est proposé de valider ces tracés et de demander leurs classements au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (PIDPR) géré par le conseil départemental.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

- EMET un avis favorable sur les deux tracés présentés

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

4) PDIPR : convention de passage

Monsieur Cédric CARDAIRE informe les membres du conseil municipal que les 2 tracés traversent plusieurs parcelles appartenant au domaine privé communal, il est nécessaire que la commune autorise la circulation publique sur celles-ci.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de prendre les engagements suivants :

- CONSERVER aux chemins ruraux inscrits au P.D.I.P.R. leur caractère public, ouvert et entretenu ;
- EMPECHER l'interruption du cheminement, notamment par des clôtures ;
- NE PAS ALIENER totalité ou partie des chemins ruraux comme définis ci-dessus ;
- MAINTENIR OU RETABLIR la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagement foncier sans allonger le parcours de manière excessive ou diminuer sensiblement la qualité des paysages traversés et en accord avec le Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle ;
- AUTORISER le balisage et la mise en place de panneaux nécessaires à la pratique de la randonnée, conformément à la charte départementale de balisage et de signalisation des itinéraires de promenade et de randonnée ;
- INSCRIRE les itinéraires concernés dans tout document d'urbanisme lors d'une prochaine révision ou de son élaboration ;
- INFORMER le Conseil départemental de toutes modifications concernant les itinéraires inscrits
- A ENTRETENIR ou à faire entretenir les chemins ruraux définis ci-dessus afin de maintenir en permanence le bon fonctionnement du cheminement mis à disposition du public.
- AUTORISE le Maire à signer la convention de passage.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

5) Subventions communales 2019

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le montant des subventions à accorder en 2019 au profit des associations locales et extérieures. Le tableau attributif figure ci-après.

1. Subventions aux associations locales 6 670 €
2. Subventions aux associations extérieures 440 €

Soit un total de 7 110 €.

Après en avoir délibéré, **le conseil municipal valide le tableau des subventions figurant ci-dessous**, soit un montant total de 7 110 €

1) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS LOCALES :

| | |
|---|---------|
| M.J.C de LABRY | 1 250 € |
| Tennis de Table du Jarnisy | 1 150 € |
| Association des 4A | 175 € |
| Société de Tir du Jarnisy | 1 150 € |
| Avenir Togo 54..... | 175 € |
| F.D.R.P.A (Amicale des Retraités et personnes âgées à LABRY)..... | 400 € |
| A.M.C - A.C.P.G (Amicale des Anciens Combattants) | 200 € |
| Association 1.2.3 parents..... | 950 € |
| Motiv'Run..... | 195 € |
| ACCA (société de chasse) | 175 € |
| Centre musical | 850 € |

2) SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS EXTERIEURES :

| | |
|---|-------|
| Secours catholique | 100 € |
| Secours populaire français..... | 100 € |
| Association Française des Sclérosés en Plaques | 50 € |
| A.F.M.D.54..... | 30 € |
| Association Comité Le Souvenir Français de CONFLANS-JARNY | 50 € |
| Ceux de VERDUN | 50 € |
| Comité de la Stèle du Cimetière Russe de VALLEROY | 30 € |
| S.O.S. Amitié, Metz Lorraine à METZ | 30 € |

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

6) Bourses scolaires 2019/2020

Madame Françoise CHAUMONT propose au Conseil Municipal de maintenir, pour l'année scolaire 2019/2020, le montant des bourses scolaires attribuées aux parents d'enfants scolarisés dans un établissement scolaire du 2° degré, domiciliés à LABRY exclusivement. Comme les années précédentes, les familles devront déposer en Mairie un certificat de scolarité (pour les élèves fréquentant les Collèges et Lycées) et le certificat d'inscription (pour les élèves fréquentant les Etudes Supérieures), ainsi qu'un relevé d'identité bancaire dans les deux cas.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir l'attribution des bourses scolaires selon les modalités suivantes :

☞ Elèves fréquentant un établissement d'enseignement secondaire :

| AIDES | Collèges et lycées de Jarny | Lycées extérieurs (par manque d'option) + <i>Classes d'Apprentissage non rémunérées.</i> | Lycées extérieurs (Par choix familial) |
|----------------------------|-----------------------------|--|---|
| Aide à la scolarité | 65 € | 165 € | 95€ |

☞ **Elèves fréquentant l'enseignement supérieur :**

165 €, pour les élèves fréquentant un établissement d'enseignement supérieur (I.U.T, FAC., Ecoles supérieures) dans la limite des 4 années consécutives (sachant que le redoublement d'une année compte comme une année supplémentaire).

La date limite de dépôt des certificats est fixée au 29 novembre 2019.

A titre d'information, il est précisé que l'année dernière, près de 70 foyers labrysiens ont bénéficié de ce dispositif pour un montant total de 10 000 € environ.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

7) Adhésion de la commune d'Hauconcourt au SIVU du Jolibois

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la demande d'adhésion de la commune d'Hauconcourt au chenil du Joli Bois de Moineville, suivant la délibération du SIVU du Jolibois en date du 28/03/2019.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- APPROUVE l'adhésion de la commune d'Hauconcourt au chenil du Joli Bois de Moineville

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

8) Enfouissement des réseaux rues Jules Rollin / de la Forêt : présentation du projet

Monsieur le Maire rappelle aux élus que lors du vote du budget primitif, le conseil municipal a créé une ligne de crédit pour l'opération d'enfouissement des réseaux secs des rues Jules Rollin et de la Forêt.

Depuis, le maître d'œuvre a établi un avant-projet de l'opération en incluant une option de réfection des trottoirs de la rue de la Forêt. A ce stade de l'étude, l'enveloppe globale prévisionnelle des travaux est estimée à 450 000 TTC (le montant inclus la participation financière d'Enedis et du SDE 54).

Comme indiqué lors du vote du budget, la réalisation des travaux se ferait sur 2 années avec un démarrage prévu en septembre-octobre 2019 et une fin de chantier au 1^{er} trimestre 2020.

Un dernier point technique reste à valider avec le maître d'œuvre et Orange, gestionnaire du réseau télécom, afin de connaître les possibilités d'utilisation de l'infrastructure actuelle pour le passage de la fibre optique.

La pose d'une gaine supplémentaire impacterait nécessairement l'enveloppe budgétaire du projet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- VALIDE le projet présenté.
- AUTORISE le Maire à procéder aux appels d'offres.

➤ *La présente délibération a été adoptée à l'unanimité.*

9) Tirage au sort des électeurs pour la liste préparatoire aux jurés d'assises 2020

Comme chaque année, la commune doit désigner par tirage au sort 3 électeurs figurant sur la liste électorale pour être inscrit sur la liste préparatoire pour les jurés d'assises 2020.

Les 3 électeurs tirés au sort sont :

Mme CASANOVA Virginie

Mme GRACZ Chantal

M. AUBAILLY Philippe

Informations diverses

Un médecin s'installera sur la commune à compter de septembre 2019. Il occupera une partie du rez-de-chaussée de la mairie qui va être réaménagé dans les prochaines semaines.

Prochaines dates :

30 mai : Marche du tennis de table du Jarnisy

1^{er} juin : journée sécurité routière

20 juin : Remise des dictionnaires aux futurs 6^{ème}

13 juillet : Fête populaire

21 juillet : salon du livre OLC à la salle socioculturelle

4 août : Commémoration des combats du Trembloy

Courant septembre : 10 ans bibliothèque

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h.